

## SEANCE DU MARDI 25 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt deux  
Le 25 octobre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

**PRESENTS** : MM. MOUTARD Michel, HUGEROT Florent, BILLON Edouard, BEAUFORT Constant, LORSUNG Pascal, MARCHETTI Cyril, LEVEQUE Richard, Mme MOYAT-JAURY Annie  
M. Bertrand MASURE donne procuration à M. Constant BEAUFORT

**ABSENT EXCUSE** : MM. LECLERC Jean-Paul,

Monsieur HUGEROT Florent a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

### **REMBOURSEMENT DE 2 FACTURES A UNE CONSEILLERE MUNICIPALE**

Madame le Maire fait savoir que, par suite de la réhabilitation de la salle socio-culturelle, il serait opportun de prendre les dispositions nécessaires pour qu'il n'y ait pas de décorations collées sur les dalles du plafond et les murs de la salle Socio-culturelle.

Une conseillère municipale évoque l'achat de cimaises et crochets, ce qui faciliterait la pose de décorations murales et permettrait de préserver ladite salle.

Compte tenu que, dans notre environnement proche, aucun magasin ne commercialise ce genre de produit, nous n'avons eu d'autres alternatives que de passer commande sur Internet.

Notre Collectivité ne disposant pas de carte de crédit, notre conseillère municipale propose de faire le nécessaire.

Le Conseil Municipal, favorable à cette solution, :

CHARGE celle-ci de passer commande

ACCEPTE de lui rembourser le montant global de 214,63 € pour l'achat desdits cimaises et crochets.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

### **TARIF AFFOUAGES 2023**

Les personnes intéressées par les affouages peuvent se faire inscrire en Mairie jusqu'au 7 décembre 2022.

Nous rappelons que l'affouage est :

- Réservé aux résidents de la commune se chauffant au bois,
- Destiné à une consommation personnelle, soit une part par foyer.

La taxe d'affouage, la même pour tous - soit 4 € le stère - sera mise en recouvrement par le SGC de Bar-sur-Aube

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

### **ACHAT SAPINS DE NOËL**

Le Conseil Municipal décide de renouveler la distribution de sapins de Noël aux habitants qui en feront la demande, pour la décoration extérieure uniquement.

Le sapin (Nordmann) est offert par la commune (un sapin par habitation).

Le Conseil Municipal décide de se fournir auprès de l'indivision Henriot G à Polisot (Aube)

Il est possible d'acheter des sapins supplémentaires, le prix est fixé à :

- 16,00 € pièce pour un sapin (1er choix 150 à 175 cm)
- 21,00 € pièce pour un sapin (1er choix 175 à 200 cm)

Le Conseil Municipal PRECISE que la recette des sapins sera versée sur le budget communal.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

### **PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE REPAS DES AÎNES**

Madame le Maire rappelle que la Commune organise le traditionnel repas des « Aînés ».

Ce repas est offert aux administrés qui ont 65 ans et plus.

Le Conseil Municipal retient la date du dimanche 27 Novembre 2022.

Le repas sera servi à la salle socio-culturelle de Polisy

La participation demandée aux autres invités a été fixée à 46 € par personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à reverser sur le budget communal à l'article 70878, la somme provenant des participations reçues pour le repas des Aînés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

### **CONVENTION AVEC L'ENTREPRISE CLOQUEMIN POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS**

L'entretien des chemins nécessite un suivi régulier, d'autant plus que les aléas climatiques que nous connaissons actuellement sont la cause de désordres imprévisibles auxquels nous devons remédier dans des délais restreints.

Pour ce faire, décision avait été prise d'établir à compter 26 septembre 2022, une convention avec les Ets Cloquemin retenus par ailleurs pour l'entretien de divers chemins (délibération 23/2022) et dont les travaux ont donné entière satisfaction.

Cette Convention, conclue pour une période de 2 ans et jointe à la présente délibération, reprend les différentes missions (tarif en annexe 1) qui seront confiées puis vérifiées par la Commission des Chemins

Après avoir pris connaissance de celle-ci, le Conseil Municipal confirme son accord quant au contenu et charge Madame le Maire de la signer.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

### **REPLACEMENT POTEAU INCENDIE**

Madame le Maire fait part d'un devis de 3.416,00 € H.T. (soit 4.099,20 € T.T.C.) qu'elle vient de recevoir du SDDEA quant à l'implantation, à l'occasion de travaux, d'une bouche d'incendie dans le haut de la rue du Cas Rouge.

Le Conseil Municipal s'en étonne charge Madame le Maire de vérifier si celui-ci ne fait pas doublon avec lesdits travaux d'un montant déjà conséquent de 31.437,00 H.T. auquel il aurait pu être intégré et le cas échéant de se rapprocher du SDDEA pour un complément d'information car non prévu au budget.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

### **DEVIS ATS POUR LE REMPLACEMENT DE DEUX RADIATEURS SALLE DES ASSOCIATIONS**

Les deux radiateurs de la salle réservée aux associations étant définitivement hors service, un devis a été demandé à M. Chaput. Des trois options présentées le Conseil Municipal a choisi la deuxième, soit le modèle Accessio de chez Atlantic à 584,00 € H.T. pièce (soit 1.168,00 € H.T. soit 1.401,60 T.T.C.)

Le Conseil Municipal Demande à Madame le Maire de valider le devis et de se renseigner sur le délai de pose desdits appareils.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2022**

Madame le Maire invite tous les habitants à se rendre au monument aux morts à 10h30 pour rendre hommage et déposer une gerbe de fleurs.

### **INFORMATIONS COMMISSION DES BAUX**

Madame le Maire rend compte de l'avancée des dossiers en cours.

### **LE RDV AVEC L'EXPERT**

Par suite de l'accident survenu au mois d'août rue des Ponts, celui-ci est prévu le 8 novembre 2022 à 9h00. Madame le Maire sera accompagnée de M. Jean-Pierre Borgne chargé des travaux et de M. Xavier Dubraud en tant que Conseil.

### **TAXES SUR LES CHEMINS**

La Commission des Chemins travaille sur un projet de modifier le tarif de celles-ci. Madame le Maire demande de se renseigner sur la procédure à adopter.

### **DEMANDE VERBALE D'UN ADMINISTRÉ**

Madame le Maire présente la demande faite verbalement par un administré et qu'il conviendrait que celle-ci soit formulée par écrit. M. Michel Moutard souhaite que des renseignements soient pris au préalable auprès du SLA pour pouvoir rendre une réponse motivée à l'occasion d'un prochain Conseil.

Madame Annie Moyat-Jaury accompagnera Mme le Maire à une réunion sur la « Création de 200 gendarmeries en France »

Le radar pédagogique de la rue du Cas Rouge ne fonctionne plus

Le dernier violent orage a occasionné un trou au niveau de la ruelle qui dessert la parcelle de M. Daniel Navarro.

La facture AG NET relative au nettoyage dans l'urgence de l'église Saint Félix a été mandatée. Aucune réponse n'a été dans l'immédiat rendue à Madame le Maire en suivi de sa demande.

Le site d'informations communales gratuites MAËLIS est actif

La séance est levée à 22 H 15